

serait injuste envers les provinces et, ce, sous notre régime actuel de fédéralisme, les choses iraient mieux si le gouvernement fédéral procédait à plus de consultations et faisait preuve de plus de collaboration, au lieu de prendre des décisions unilatérales.

Enfin, je soulèverai un point dont il n'a pas encore été question, quoique je ne veuille pas anticiper sur une modification future, mais suivant le texte actuel de cet article de la loi, il sera possible, à l'avenir, que le gouverneur en conseil hausse le salaire minimum. Nous pourrions en discuter en temps opportun, à l'occasion du prochain amendement. A l'automne, les députés, quel que soit leur parti, jugeront peut-être souhaitable, sur le plan social, de porter le salaire minimum à \$2, après avoir délibéré en caucus, interprété les événements dans le domaine syndical, constaté le coût de la vie et pris connaissance de tous les autres indices. Si l'on peut prouver qu'il est légitime d'augmenter le salaire minimum, les dispositions de ce bill nous permettront de le faire. Le facteur fondamental qui nous a fait établir le salaire minimum à \$1.75, c'est que le ministre du Travail se devait de prendre ses responsabilités, c'est-à-dire, se préoccuper de ceux qui doivent travailler pour un salaire minimum, sans pour autant perdre de vue les problèmes des petites entreprises qui franchement survivent dans des industries de main-d'œuvre. A mesure que les diverses régions du pays seront mises en valeur, que les disparités régionales s'atténueront ou disparaîtront grâce à des politiques comme celles qu'a mises en vigueur le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) dans le secteur des textiles, politiques qui réduisent le chômage, favorisent l'automatisation et l'avancement de la technique, rendent cette industrie plus viable et la placent dans une situation concurrentielle sur le marché des exportations, nous en viendrons à envisager le salaire minimum sous un angle bien différent. Dans l'intervalle, espérons que le salaire minimum de \$1.75 amènera les industries de main-d'œuvre à se perfectionner et à progresser. J'espère qu'elles prendront de l'expansion et fourniront plus d'emplois. Je ne puis risquer que certaines petites industries aient à se retirer des affaires à un moment où le chômage est élevé et que les régions concernées au pays n'ont pas de solution de rechange à offrir aux personnes ainsi déplacées.

• (2.40 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Sault-Sainte-Marie veut-il poser une question?

**M. Murphy:** Oui, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, le ministre a déclaré que les arguments que j'attendais de lui ont été présentés de cette façon parce qu'il me les avait transmis confidentiellement plus tôt cette semaine. Le ministre pourrait-il me dire quels sont ceux qu'il m'avait donnés personnellement et qui n'ont pas été publiés depuis deux ans?

**L'hon. M. Mackasey:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de revoir tous les discours que j'ai faits à la Chambre. Je m'excuserai si mes propos ne se révèlent pas exacts. Le député a anticipé. Il a prévu tous les arguments que j'invoquerais il a parlé, entre autres, des États-Unis et des risques que nous prenons; il a soulevé aussi la question des provinces. Il se peut que le député ait

[L'hon. M. Mackasey.]

travaillé assidûment et ait lu mes discours à l'étape de la deuxième lecture, ceux que j'ai prononcés devant le comité ou l'automne dernier. C'est peut-être sur cela qu'il a fondé son discours. Si tel est le cas, je m'excuse. Je me demande où il a obtenu ses renseignements.

**M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part au débat, mais certains arguments soulevés par certains députés et le ministre m'ont persuadé d'y participer brièvement. Toutefois, je ne veux pas retarder l'adoption de la mesure.

Selon moi, la Chambre devrait féliciter le ministre d'avoir porté en un an le salaire minimum de \$1.25 au chiffre proposé de \$1.75. Malgré cela, je suis toujours en faveur de la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), même si j'ai été impressionné par la valeur de certains arguments invoqués par le ministre quant aux difficultés de diverses petites entreprises, de diverses provinces et aux disparités entre les salaires minimums reconnus dans ces provinces. Il a aussi parlé de la période d'adaptation nécessaire.

En dépit de certains bons points de son argumentation, je ne peux m'empêcher de croire que les gens qui reçoivent le salaire minimum paient le même prix pour les biens et les services que ceux qui sont bien organisés. A mon avis, nous demandons à des porteurs d'eau, pour employer les mots du ministre, à des serveuses, à des commis de magasin, ou à d'autres travailleurs de contribuer, par leur travail peu rémunéré, à la prospérité d'un commerce mal exploité. Je sais que les industries à haut coefficient de main-d'œuvre veulent accroître leur productivité par l'automatisation et, par conséquent, réduire le nombre de leurs employés, quand les organisations exercent d'assez fortes pressions pour faire augmenter les salaires. On a dit que dans la présente mesure, le gouvernement tente donc d'apporter aux travailleurs non syndiqués les services que les syndicats et les fédérations de travail donnent à leurs membres. Néanmoins, ceux qui travaillent dans les industries de main-d'œuvre en financent parfois l'inefficacité. Ils subissent le même coût de la vie. On l'a dit, les services des plombiers, des électriciens et des dentistes leur coûtent aussi cher. Peut-être ne vont-ils pas chez le dentiste aussi souvent que d'autres, parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Ils ne peuvent probablement pas se payer une assurance non plus. Voici donc un groupe qui encourage sa propre pauvreté et qui est coincé dans une situation déplorable.

Si l'on souscrit à l'argument du ministre, pourquoi se soucier d'augmenter les salaires, car ce qu'il avance vaut autant pour un salaire horaire de \$1 ou de 1.75. Je lui ai entendu dire avec plaisir que le salaire minimum pouvait être augmenté par décret en conseil et que nous sommes à une époque où le salaire minimum va être progressivement majoré.

Je ne puis souscrire à l'argument avancé par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) car on ne devrait pas réellement jager la valeur des gens par rapport à une industrie donnée, compte tenu de ce qu'ils lui apportent ou de ce qu'ils représentent pour elle. Ce sont des êtres humains et pas simplement des unités de production. On devrait, à mon avis, adopter comme argument et comme critère les besoins qu'a un individu pour vivre dignement.